

40 mesures pour l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique et à la gestion intégrée du trait de côte

**Rapport du Comité National de Suivi
de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte**



Octobre 2015



40 mesures pour l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique et à la gestion intégrée du trait de côte

**Rapport du Comité National de Suivi
de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte**

Octobre 2015

SOMMAIRE

6 Introduction

7 **I - Les travaux du Comité national de suivi**

A. Synthèse des ateliers « Connaissance »

B. Synthèse des ateliers « élaboration des stratégies territoriales »

10 **II – Les préconisations du Comité national de suivi**

A. Les orientations générales

B. Les mesures

11 ***Acquérir de la connaissance***

1. Mettre en place le réseau national des observatoires du trait de côte

1.1 Ratifier le mandat

1.2- Développer d'autres actions à vocation du réseau national

2. Diffuser la cartographie nationale de l'évolution du trait de côte

*3. Diffuser l'ouvrage national de référence sur la synthèse des connaissances relatives aux
pour intégrer la gestion du trait de côte*

4. Mieux connaître pour mieux agir

15 ***Faciliter l'élaboration de stratégies territoriales de gestion intégrée du trait de côte***

1. Planifier en intégrant la gestion du trait de côte

2. Améliorer les outils publics

3. Organiser la mobilisation des financements « dynamiques et évolutions du littoral »

4. Communiquer et sensibiliser

*5. Déployer les démarches expérimentales globales sur les territoires et les démarches de
recomposition spatiale*

19 **III – Les perspectives pour la mise en œuvre des propositions**

A. Les actions prioritaires

B. Les conditions d'une réussite

21 **Annexe**

1- Feuille de route du Comité national - Communiqué de presse

2-Composition du Comité national de Suivi

3- calendrier des ateliers

4- Participants aux ateliers

5-Liens utiles

Introduction

Le Comité national de suivi¹ pour la mise en œuvre de la *Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte* a été installé le 22 janvier 2015 par la Ministre de l'Ecologie, Madame Ségolène Royal et le secrétaire d'Etat en charge de la mer, Monsieur Alain Vidalies.

Ce Comité est présidé par les deux députées Chantal Berthelot, députée de Guyane, et Pascale Got, députée de Gironde.²

La mise en place d'un Comité national a été motivée par l'enjeu d'intérêt général que constitue l'évolution du trait de côte pour notre pays, tant en métropole qu'en outre-mer, compte tenu de l'importance du littoral du point de vue démographique, économique, social, environnemental et culturel. C'est également un sujet majeur dans le contexte du changement climatique et particulièrement de la hausse du niveau marin.

Le 22 janvier 2015, lors de la première réunion du Comité national une feuille de route a précisé les priorités à réaliser d'ici la fin de l'année 2015.

Il s'agit des quatre actions suivantes :

- l'élaboration de la première cartographie nationale de l'évolution du trait de côte,
- la mise en place d'un réseau national des observatoires du trait de côte,
- la réalisation d'un atlas national de référence pour la connaissance de la dynamique des côtes françaises,
- l'élaboration de préconisations nationales reprenant les enseignements de l'appel à projet expérimental (cinq démarches en cours) pour initier la relocalisation des activités et des biens et la recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux.

La Ministre de l'Ecologie a demandé que le Comité national de suivi lui transmette des propositions pour la mise en œuvre concrète de la *Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte* et l'intégration de l'érosion littorale dans les territoires littoraux.

Le présent rapport présente des mesures qui constituent le bilan des travaux effectués par les ateliers nationaux institués par le Comité National de Suivi depuis le 22 janvier 2015 et la liste des recommandations et préconisations qu'il a retenu après la réunion du 16 juin 2015.

¹ Voir la composition du comité national en annexe du rapport

² Voir annexes

I - Les travaux du Comité national de suivi

Les deux présidentes ont proposé de conduire les travaux du Comité national de suivi dans le cadre de deux ateliers thématiques : **l'un sur la connaissance et l'autre relatif à l'élaboration de stratégies territoriales**. Cette proposition a été validée par les membres du Comité national à la première réunion.

Ces deux ateliers ont été ouverts à l'ensemble des acteurs intéressés, en moyenne quarante participants ont participé aux réunions de chaque atelier.³

Au total, trois journées ont été organisées avec une demi journée consacrée à un des ateliers thématiques à chaque fois (3 mars, 28 avril, 27 mai), et une journée consacrée à un atelier thématique transversal sur les outre-mer (18 mai).

Le Comité national s'est réuni une deuxième fois le 16 juin dernier afin de valider le bilan de ces journées.

Pour faciliter le partage et les échanges des travaux en atelier, un espace collaboratif a été mis en place sur le site internet *Geolittoral* dédié aux travaux du Comité national de suivi et accessible à tous, membres du Comité et participants des ateliers.⁴

Ces deux ateliers thématiques ont privilégié le partage d'expériences, de pratiques et de mise en œuvre de dispositifs existants au niveau local.

³ Voir liste des participants en annexe

⁴ Voir lien en annexe 5

A. Synthèse des ateliers « Connaissance »

Les travaux de cet atelier ont permis de partager un certain nombre de constats quant à l'état des connaissances scientifiques des dynamiques hydro-sédimentaires et du phénomène d'érosion littorale, et ont également permis l'expression des besoins sur ce sujet.

On peut retenir les principaux constats suivants :

- une hétérogénéité des données disponibles (milieux et dynamiques),
- une hétérogénéité des dispositifs de suivi tant au niveau local que national,
- une absence de structure de coordination nationale des réseaux de suivi.

Les besoins exprimés ont été nombreux et divers, il est néanmoins proposé de souligner les besoins suivants :

- le besoin d'approfondir les connaissances sur les phénomènes hydro-sédimentaires et les impacts attendus du changement climatique,
- le besoin de disposer de données fiables et précises sur la connaissance de l'évolution du trait de côte et les mettre à disposition du public,
- le besoin de données fiables sur les impacts des opérations d'aménagement du littoral (ouvrages et techniques de génie écologique) sur les dynamiques hydro-sédimentaires et recul du trait de côte,
- la nécessité de prévoir le partage et l'appropriation des données par les différents acteurs concernés : les décideurs publics, les acteurs socio-économiques et les populations.

B. Synthèse des ateliers « élaboration des stratégies territoriales »

Cet atelier a donné lieu à la présentation de plusieurs expériences de différents niveaux et différents territoires géographiques : de mise en œuvre d'opérations de gestion du trait de côte, de projets locaux relatifs à la prise en compte de l'érosion littorale, de stratégies territoriales ou planification.

De ces différents échanges, il ressort les principaux constats suivants :

- des initiatives et stratégies locales existent ou sont en cours dans plusieurs territoires,
- ces initiatives sont différentes entre elles sur la forme, le pilotage et le fonctionnement,
- les stratégies locales qui existent n'ont pas de statut juridique spécifique,
- ces stratégies sont diverses dans leur contenu et leur échelle géographique, car elles ont pour principal objectif de s'adapter aux besoins et enjeux des territoires concernés,

Parmi les besoins exprimés, il est proposé de retenir les suivants :

- les différentes échelles territoriales doivent être considérées pour mettre en place une stratégie de gestion du trait de côte pertinente :
 - . au minimum, la cellule hydro-sédimentaire et articulation connexe doit constituer le périmètre de base pour l'étude des phénomènes naturels,
 - . bien souvent, l'échelle intercommunale doit être recherchée pour la cohérence et l'optimisation des moyens et enjeux,
 - . l'échelle régionale permet de tenir compte des inter-connections entre cellules hydro-sédimentaires,
 - . l'échelle nationale est quant à elle nécessaire pour la hiérarchisation des actions de l'État,
- la démarche de relocalisation doit être intégrée lorsqu'elle est pertinente dans une stratégie locale de gestion du trait de côte,
- le défi est de définir des stratégies territoriales de long terme car le temps des phénomènes n'est pas celui des décideurs,
- les outils de développement et les problématiques juridiques pour faciliter les stratégies locales doivent être mieux identifiés.

II – Les préconisations du Comité national de suivi

A. Les orientations générales

La connaissance doit être au service de l'élaboration des stratégies territoriales. « Mieux connaître pour mieux agir », ce principe conforme à l'un des principes généraux de la *Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte* est au fondement des préconisations du Comité national.

La connaissance est en effet un préalable indispensable mais non suffisant en soi. Il est nécessaire d'apporter aux décideurs publics ou privés des pistes de solutions ou d'alternatives, et des outils méthodologiques pour les aider à faire leurs choix stratégiques d'aménagement littoral.

Compte tenu de la diversité des territoires littoraux et de leurs enjeux, il n'existe pas une seule solution valable partout. Aucune recette systématique, mais des projets et des choix stratégiques adaptés aux territoires concernés, qui doivent faire l'objet de diagnostics, d'analyses et de concertation entre tous les acteurs.

Les mesures présentées dans ce rapport sont classées selon les deux thématiques des ateliers :

- Celles relatives à la Connaissance sont présentées selon quatre grandes priorités d'actions en lien avec les actions identifiées dans la feuille de route du comité national :

- . les mesures liées à la mise en place d'un réseau national des observatoires du trait de côte,
- . les mesures liées à la cartographie nationale de l'érosion littorale,
- . les mesures liées à l'actualisation de l'ouvrage national faisant la synthèse des connaissances des dynamiques des côtes,
- . les mesures destinées à approfondir certains sujets afin de mieux connaître pour mieux agir.

- Celles relatives aux stratégies territoriales correspondent quant à elles aux quatre grandes priorités suivantes :

- . les mesures reliées à l'objectif de planification, en intégrant la gestion du trait de côte,
- . les mesures liées à l'élaboration des outils nécessaires pour la mise en œuvre d'opérations de gestion du trait de côte,
- . les mesures destinées à améliorer la mobilisation des financements publics,
- . les mesures liées à la communication et à la sensibilisation du sujet et des démarches,
- . et enfin les mesures facilitant les démarches globales et les expérimentations territoriales.

L'ensemble des mesures ont fait l'objet de discussions avec les participants des deux ateliers lors de la dernière réunion du 27 mai 2015, puis elles ont été présentées et discutées lors de la réunion du Comité national de suivi le 16 juin 2015.

B. Les mesures

ACQUERIR LA CONNAISSANCE

1- METTRE EN PLACE LE RESEAU NATIONAL DES OBSERVATOIRES DU TRAIT DE CÔTE (*action prioritaire 2015*)

1.1 Ratifier le mandat pour la mise en place du réseau national des observatoires, après proposition et validation par les structures existantes ayant vocation à constituer le réseau national [attendus de la Journée de travail nationale programmée prochainement le 28 septembre 2015].

➤ Co-construire le mandat du réseau national en partenariat avec l'ensemble des observatoires concernés et les acteurs intéressés, basé sur **trois fonctions principales** :

a- produire de la donnée fiable et homogène

Il s'agit d'organiser la production et la diffusion des données utiles au niveau national. A cette fin, il devra être défini le programme de travail du réseau national d'observatoires du trait de côte concernant la production, la qualification et la capitalisation des données d'intérêt national. Cette identification pourra se faire sur la base notamment des actions suivantes :

- . définir des méthodologies et des protocoles de suivi commun,
- . identifier des modalités de mise en réseau et de partage de moyens,
- . inciter la mutualisation pour la réalisation de levés topographiques et bathymétriques 3D.

b. partager des compétences et mutualiser les moyens

Une fonction qui pourra se déployer sur plusieurs niveaux d'actions :

- partager et mieux valoriser les compétences présentes au sein des structures,
- faciliter les possibilités de conduite d'actions en partenariats.

c. communiquer, éduquer et faire participer la société civile

Une fonction qui pourra se décliner en plusieurs actions concrètes sur les thématiques suivantes :

- informer et sensibiliser le public,
- former les élus et les services techniques des collectivités,
- prendre en compte la science participative et recueillir les données des citoyens sur le littoral,
- éduquer aux enjeux de l'évolution du littoral.

1.2 Développer d'autres actions à vocation du réseau national

1.2.1- Organiser les modalités pour **collecter les retours d'expérience** sur les événements majeurs de recul du trait de côte.

1.2.2- Développer et **favoriser l'expertise collective**.

1.2.3- **Faciliter les moyens de vulgarisation et de sensibilisation du public**. La connaissance des dynamiques littorales doit être accessible au grand public en utilisant l'ensemble des moyens à disposition : les portails d'accès locaux et régionaux, ainsi que le niveau national, via notamment le portail Géolittoral.

1.2.4- **Favoriser la participation des acteurs** socio-économiques, professionnels, des associations, et autre acteur du littoral.

1.2.5- **Faciliter l'approche historique des territoires** et des rapports homme/milieu littoral, ainsi que la sensibilisation à la transformation du littoral et à sa dynamique. Elaborer des études d'évolution historique sur l'ensemble des côtes grâce aux cartes, documents graphiques et sources d'archives.

1.2.6- **Récolter les données bibliographiques et géographiques** existantes sur les territoires et autres bases de données nationales ou internationales.

1.2.7- **Définir une méthodologie nationale prospective à 2100 des évolutions du phénomène d'érosion littorale en France** (métropole et outre-mer) à différentes échéances temporelles au niveau national.

1.2.8- **Utiliser des techniques d'imagerie** adaptées et innovantes pour le suivi opérationnel des zones côtières et le monitoring des plages (drones, satellites...).

2- DIFFUSER LA CARTOGRAPHIE NATIONALE DE L'EVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

(action prioritaire 2015)

2.1 Diffuser la cartographie nationale de l'évolution du trait de côte accompagnée d'éléments informatifs à destination du grand public (métropole et département d'outre-mer) après concertation avec les décideurs locaux. [pour la fin 2015]

2.2 Valider la base nationale (métropole et départements outremer) de recensement des ouvrages côtiers issue de la cartographie nationale de l'indicateur d'érosion littorale et des bases de données locales des services de l'État en région. Les données et liens avec la directive cadre sur l'eau (DCE) pourront être précisés dans cette base. [pour la fin 2015]

2.3 Élargir la diffusion de la cartographie de l'évolution du trait de côte à toutes les collectivités d'outre-mer dans le respect de leur compétence et de leurs souhaits [à l'horizon maximum 2018]

2.4 Définir les modalités d'actualisation et d'enrichissement de l'indicateur national d'érosion littorale, en lien avec le programme de travail du *réseau national des observatoires du trait de côte* [pour 2016].

3 – DIFFUSER L'OUVRAGE NATIONAL DE REFERENCE SUR LA SYNTHESE DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX « DYNAMIQUES ET EVOLUTIONS DU LITTORAL »

Le titre de ces ouvrages de référence anciennement dénommés « catalogues sédimentologiques des côtes françaises » édités dans les années 1980 par les services de l'État a été débattu en séance plénière lors des ateliers nationaux (notamment lors de l'Atelier Connaissance du 27 mai).

Le choix s'est porté sur :

**« Dynamiques et évolution du littoral,
Synthèse des connaissances des côtes françaises »**

3.1. Diffuser le fascicule national avec la cartographie nationale des unités hydrosédimentaires, et mettre en ligne les premiers projets de fascicules de la mise à jour de l'ouvrage sur les dynamiques et évolutions littorales [fin 2015].

3.2. Finaliser et diffuser l'ensemble des fascicules en métropole et outre-mer [objectif ultime 2018], et prévoir leur actualisation.

4. MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Diverses actions pour parfaire la connaissance des dynamiques sédimentaires en vue d'élaborer des stratégies sur les territoires mieux adaptées à la réalité des phénomènes naturels et d'optimiser ainsi les actions menées, ainsi que les financements publics.

Pour le court terme et dans la perspective du changement climatique

4.1 Identifier les stocks et les transits sédimentaires sur les façades maritimes françaises métropolitaines et ultramarines et réaliser une carte nationale sur la présence des ouvrages de génie côtier, des opérations de rechargement et autres opérations de technique de génie écologique (système de drains, reconstitution cordons de dunaires...) [horizon maximum 2018].

4.2 Engager une réflexion pour le suivi des impacts possibles des aménagements et gestions du trait de côte, que ce soit pour la mise en place d'ouvrages de génie côtier, que de génie écologique ou autres gestion d'espaces et de milieux, en évaluant les échelles temporelles, et les périmètres spatiaux d'étude.

4.3 Évaluer le rôle et les services rendus par les écosystèmes naturels, notamment en terme de prévention et atténuation des effets de l'évolution du trait de côte (en particulier, les impacts de l'érosion littorale), en prenant en compte la gestion des espaces naturels et agricoles (fonctionnement des cordons dunaires, marais, lagunes, mangroves, récifs coralliens...). [mesure I-4.1]

4.4 Approfondir la connaissance des phénomènes de submersion marine, de hausse du niveau marin et d'érosion littorale en précisant leurs interrelations.

4.5 Améliorer la formation des intervenants et des acteurs sur le littoral : favoriser la mise en place de cycles de formations sur la connaissance de la dynamique côtière, les impacts des phénomènes naturels et les stratégies possibles concernant la gestion du trait de côte (à l'université, dans les grandes écoles, au niveau des gestionnaires, des techniciens, des aménageurs...).

4.6 Inciter les collectivités à l'utilisation d'outils d'animation visuel des phénomènes naturels littoraux (maquette 3D, simulation...) dans le cadre du changement climatique.

4.7 Réaliser un vocabulaire du littoral, glossaire didactique scientifique transversal sur le littoral en faisant référence à ses composantes culturelles et naturelles [2015-2018 MEDDE/MCC].

FACILITER L'ELABORATION DE STRATEGIES TERRITORIALES DE GESTION INTEGREE DU TRAIT DE CÔTE

1. PLANIFIER EN INTEGRANT LA GESTION DU TRAIT DE COTE

1.1. Intégrer au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) une stratégie intégrée de gestion du trait de côte basée sur 3 volets :

- un volet connaissance,
- un volet orientations de gestion
- un volet aménagement territorial.

La réflexion doit aussi être portée sur le PADDUC de la Corse et pour les départements des outre-mer. Au niveau de ces derniers, une stratégie de gestion intégrée du trait de côte déjà initiée dans les schémas régionaux d'aménagement (SAR) par la « note sur l'érosion littorale » du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) pourra être renforcée afin de prendre en compte les trois volets précités.

1.2 Lorsque c'est pertinent, **élaborer un plan de gestion des plages au niveau régional** incluant un éventuel programme de rechargement des plages soumises à érosion littorale, et le soumettre à évaluation environnementale préalable (y compris outre mer) [pour 2016]

Ces schémas de gestion pourront intégrer le schéma régional (cf.1.1)

1.3 Préciser l'articulation entre érosion littorale et mouvement de terrain [pour 2015]

1.4 Définir les modalités de réalisation des travaux d'urgence en précisant des éléments de doctrine nationale notamment en établissant une grille de critères d'éligibilité et de hiérarchisation (élaboration de scénarios alternatifs, suivi des travaux...)

1.5 Intégrer et spatialiser le risque dans les documents d'urbanisme (ScoT et PLUi), à moyen et long terme en ayant une approche multirisques, afin de mieux les évaluer et les hiérarchiser.

1.6 Pour les territoires concernés par les stratégies locales de prévention des inondations, **articuler les stratégies territoriales de gestion du trait de côte avec les stratégies locales de gestion du risque inondation** en intégrant un volet Trait de côte aux stratégies locales du risque inondation (SLGRI), quand cette mesure s'avère pertinente.

1.7 Permettre la planification des actions et autorisations pour accompagner le processus de recul du trait de côte de façon stratégique et en fonction des différents indicateurs, au niveau des différents documents ou démarches concernés : procédures administratives, juridiques, documents de planification et de gestion, servitudes (plan de prévention des risques (PPR), plan de gestion des sites, atlas des paysages...)

2- AMELIORER LES OUTILS POUR INTEGRER LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE

2.1 Clarifier dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations la prise en charge des mesures de prévention de l'érosion littorale (GEMAPI).

2.2 Imposer la réversibilité ou l'adaptabilité des aménagements, des réseaux et des modes de gestion et de construction dans les zones exposées à moyen et long terme au recul du trait de côte en prenant en compte la notion de temporalité, et établir un recueil des bonnes pratiques et des méthodologies pour la gestion intégrée du trait de côte.

2.3 Expertiser les outils juridiques pour la gestion du trait de côte, en prenant en compte également les stratégies de relocalisation et autres démarches de recomposition territoriale [groupe de travail octobre 2015].

Plusieurs pistes :

- **Faciliter la mise en place de titre d'occupation temporaire** notamment des baux emphytéotiques ou autres dispositifs et préciser leurs conditions,
- Étudier les **outils d'urbanisme ou de foncier** permettant de prendre en compte le cas des constructions illégales,
- Expertiser les solutions du **droit à construire** dans le cadre d'une stratégie foncière adaptée à une démarche de recul du trait de côte,
- Adapter la **procédure d'aménagement foncier agricole** et forestier [évolution de la procédure de l'article L123-4-2 dans le code rural].

3- ORGANISER LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS

3.1 Clarifier l'articulation entre érosion littorale et mouvement de terrain [2015]

3.2 Élaborer un cahier des charges national de l'éligibilité des opérations de gestion intégrées du trait de côte aux financements AFITF [2015]

3.3 Établir un bilan et une évaluation des dépenses publiques engagées pour la connaissance et la protection du littoral [2016]

3.4 Intégrer les mesures liées à la gestion du trait de côte et à l'érosion littorale dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) (évaluation mi-parcours de la programmation FEDER en cours + LEADER) [2015]

3.5 Mettre en place au niveau régional une structure pour le financement des mesures de gestion du trait de côte et conditionner les financements publics à l'engagement de l'élaboration de scénarii prospectifs locaux/globaux et de long terme, dans le cadre de la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte à élaborer (cf.1.1)

3.6 Elaborer une méthode Analyse-Coût-Bénéfice/Analyse Multicritères (AMC) adaptée aux mesures de prévention de l'érosion littorale et notamment aux stratégies de relocalisation et évaluer les services rendus par le maintien d'espaces naturels. [2016]

3.7 Mener une réflexion sur la mobilisation des fonds État et européens : AFITF, FNADT, FPRNM (Fond Barnier), caisse des dépôts et consignations, et autres ressources nationales et locales [mission conjointe CGEDD + ministère de l'Intérieur]

4- COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

4.1 Favoriser la mise en en place de cycles de formations initiales ou professionnelles.

4.2 Identifier, recenser et capitaliser le retour d'expérience sur les techniques de gestion intégrée du trait de côte, mises en oeuvre de techniques de génie écologique (techniques douces), maritimisation, stratégies territoriales à défense secondaire, renaturation mangroves, amélioration du fonctionnement des écosystèmes littoraux, relocalisation...

4.3 Mettre à disposition des gestionnaires locaux des méthodologies de suivi et de diagnostic des ouvrages côtiers.

4.4 Lancer une campagne de sensibilisation des élus à l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique.

4.5 Actualiser le guide méthodologique pour la gestion du trait de côte (MEDDE, 2011)

5- DEPLOYER LES DEMARCHES EXPERIMENTALES GLOBALES SUR LES TERRITOIRES ET LES DEMARCHES DE RECOMPOSITION SPATIALE

5.1 Adapter la terminologie en fonction des réalités très différentes des territoires et des projets conduits (du déplacement d'une infrastructure au projet d'aménagement urbain d'une commune).

5.2 Poursuivre l'appel à projet en cours, pour l'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens sur les territoires soumis à risques littoraux importants. Les 5 expérimentations seront accompagnées au niveau national jusqu'à fin 2015 et pourront bénéficier de missions d'appui et d'expertises adaptées aux besoins des porteurs. (Action 7.1 axe C)

5.3 Diffuser le guide de recommandations pour la relocalisation sur les territoires soumis aux risques forts d'érosion littorale issu de la capitalisation des expériences des 5 expérimentations pour la relocalisation. (action 7.2 – axe C)

5.4 Lancer un nouvel appel à projet territorial auprès des collectivités volontaires : définir préalablement le nouveau format dans le cadre du programme d'action avec un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire (sur la base des enseignements de l'appel à projet).

5.5 Lancer un concours d'idées sur le littoral auprès des écoles et du public pour imaginer le littoral de demain.

III– Les perspectives pour la mise en œuvre des propositions

A. Des actions prioritaires

L'ensemble de ces propositions, dans la continuité du plan d'actions national de la *Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte* a vocation à alimenter le nouveau programme d'actions pour la période 2016-2018. Cependant, il est indispensable de considérer certaines propositions comme prioritaires afin d'amorcer et d'accélérer véritablement la prise de conscience et l'élaboration de stratégies adaptées sur les territoires dès 2015.

Sur le thème de la connaissance, les mesures prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

a. Définir une méthodologie nationale pour un indicateur national prospectif à 2100 permettant de mesurer les évolutions du phénomène d'érosion littorale en France à différentes échéances temporelles au niveau national [mesure I-1.2.7]

b. Identifier les stocks et les transits sédimentaires sur les façades maritimes françaises métropolitaines et ultramarine, et réaliser une carte nationale sur la présence des ouvrages de génie côtier, des opérations de rechargement et autres opérations de technique de génie écologique (système de drains, reconstitution cordons de dunaires...) [horizon maximum 2018]. [mesure I-4.1]

c. Évaluer le rôle et les services rendus par les écosystèmes naturels, notamment en terme de prévention et atténuation des effets de l'évolution du trait de côte (en particulier, les impacts de l'érosion littorale), en prenant en compte la gestion des espaces naturels et agricoles (fonctionnement des cordons dunaires, marais, lagunes, mangroves, récifs coralliens...). [mesure I-4.3]

Sur le thème des stratégies territoriales, les mesures retenues en priorité sont les suivantes :

d. Intégrer au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) une stratégie intégrée de gestion du trait de côte basée sur 3 volets : connaissance, orientations de gestion et aménagement territorial.

la réflexion doit aussi concerner le PADDUC pour la Corse et les SAR pour les départements des outre-mer. Dans le cadre des SAR, il est proposé de renforcer la note sur l'érosion littorale du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM). [mesure II-1.1]

e. Préciser l'articulation entre érosion littorale et mouvement de terrain. [mesure II-1.3]

f. Intégrer et spatialiser le risque dans les documents d'urbanisme (ScoT et PLUi), à moyen et long terme en ayant une approche multirisques, afin de mieux les évaluer et les hiérarchiser. [mesure II.1-5]

g. afin de mieux articuler les stratégies locales de gestion du trait de côte avec les stratégies locales du risque inondation (SLGRI), **intégrer un volet trait de côte aux stratégies locales du risque inondation (SLGRI)** pour les territoires où cette mesure s'avère pertinente.

h. Expertiser les outils juridiques pour la gestion du trait de côte, en prenant en compte également les stratégies de relocalisation et autres démarches de recomposition territoriale [groupe de travail octobre 2015].

Pour cela plusieurs pistes sont identifiées, comme faciliter la mise en place de titre d'occupation temporaire notamment des baux emphytéotiques ou autres dispositifs, et préciser leurs conditions ; étudier les outils d'urbanisme ou de foncier permettant de prendre en compte le cas des constructions illégales ; expertiser les solutions du droit à construire dans le cadre d'une stratégie foncière adaptée à une démarche de recul du trait de côte ; adapter la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier. [mesure II-2.5]

i. Mettre en place au niveau régional une structure pour le financement des mesures en faveur de la gestion intégrée du trait de côte et conditionner les financements publics à l'engagement de l'élaboration de scénarii prospectifs locaux/globaux et de long terme, dans le cadre de la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte à élaborer (cf.1.1) [mesure II-2.7]

B. Les conditions d'une réussite

Les membres du Comité national de suivi ont rappelé, d'une part, l'importance d'avoir des avancées concrètes afin que des réponses opérationnelles puissent être trouvées au niveau des territoires d'ores et déjà concernés ou engagés dans des stratégies locales, et d'autre part, la nécessité d'avoir au niveau national un pilotage de l'Etat clair et les moyens financiers permettant d'accompagner la mise en œuvre des mesures et des projets.

Les travaux du Comité national ont également permis de constater qu'il n'existait pas partout au niveau local d'instance appropriée, ou de lieux d'échanges, où les acteurs concernés peuvent débattre et décider des orientations pour la gestion intégrée du trait de côte.

IV – Annexes

1. Communiqué de presse
2. Composition du comité national de suivi
3. Calendrier des ateliers nationaux
4. Liste des participants
5. Liens utiles

1. Communiqué de presse



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 22 janvier 2015

Erosion côtière et adaptation des littoraux au changement climatique : Ségolène Royal et Alain Vidalies ont installé le comité national du trait de côte

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Alain Vidalies, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche ont installé aujourd'hui **le comité national de suivi de la « stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte » relative à l'érosion côtière**. Ce comité est co-présidé par Pascale Got, députée de Gironde, et Chantal Berthelot, députée de Guyane.

Les travaux de ce comité national sont une priorité dans la perspective de l'organisation de la Conférence Paris Climat (COP 21) et dans le prolongement des débats intervenus dans le cadre de la table ronde sur le Climat lors de la Conférence environnementale de novembre 2014. La France et ses territoires littoraux doivent être en capacité de faire face aux évolutions de court, moyen et long termes dues au climat par la mise en place de stratégies territoriales durables.

Composé de différents collègues, ce comité a pour mission :

- d'assurer les échanges sur les différentes actions de la stratégie nationale,
- de faire des propositions pour la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée du trait de côte, cohérente avec les autres politiques publiques qui s'appliquent sur le littoral tant en métropole qu'en outre-mer.

Les tempêtes hivernales que notre pays a connues ont montré **la fragilité du littoral face à un phénomène d'érosion** très prégnant sur certains territoires. Le rapport récemment produit par l'observatoire de la côte aquitaine atteste des conséquences sur le littoral de ce secteur.

En complément des mesures d'urgence prises par le Gouvernement, vont être mis en place les outils permettant aux territoires littoraux **d'anticiper ces phénomènes d'érosion littorale**.

Dans ce cadre, la feuille de route du comité portera **sur les actions prioritaires à conduire en 2015** dans l'Hexagone comme dans les outre-mer :

- l'élaboration de la première cartographie nationale de l'évolution du trait de côte,
- la mise en place d'un réseau national des observatoires du trait de côte,
- la réalisation d'un atlas national de référence pour la connaissance de la dynamique des côtes françaises,
- la réalisation d'un plan d'actions reprenant les enseignements des 5 expérimentations en cours pour initier la relocalisation des activités et des biens et la recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux.

L'enjeu pour les collectivités du littoral et l'État consiste à anticiper, dans une vision partagée, l'évolution du littoral en faisant des choix d'urbanisme et d'aménagement cohérents, adaptés aux phénomènes naturels, ceci afin de planifier dès à présent le développement durable de ces territoires.

2. composition du comité national de suivi

12 06 2015

Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

Comité national de suivi

co présidé par Madame Chantal Berthelot, député de la deuxième circonscription de la Guyane,
et Madame Pascale GOT, député de la cinquième circonscription de la Gironde

ORGANISME		NOM	FONCTION
COLLEGE ETAT			
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	Direction Générale Aménagement Logement Nature/Direction de l'Eau et de la Biodiversité	François MITTEAULT	Directeur
	Direction Générale de la Prévention des Risques/Service des risques naturels et hydrauliques	Patricia BLANC	Directrice générale
Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires	Direction Générale Aménagement Logement Nature/ Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages	Laurent GIROMETTI	Directeur
Ministère des Outre-mer	Direction générale des Outre-Mer	Alain DUROUSSEAU	Directeur général
Ministère de l'Agriculture	Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires	Catherine GESLAIN-LANEELLE	Directrice générale
Service déconcentré MEDDE	DREAL Languedoc-Roussillon	Didier KRUGER	Directeur
ELUS :			
Association Nationale des Élus du Littoral		Jean-François RAPIN	Président
Association des régions de France		Alain ROUSSET	Président
Association des départements de France		Claudy LEBRETON	Président
Association des maires de France	Désignation d'un élu métropolitain et d'un élu d'Outre-mer	François BAROIN	Président
Président du bureau du Comité national Mer et littoral		Karine CLAIREAUX	Sénatrice de Saint Pierre et Miquelon
EMPLOYEURS			
Assemblée permanente des chambres d'agriculture		Guy VASSEUR	Président
Comité National de la Conchyliculture		Gérald VIAUD	Président
CCI de France		André MACRON	Président
ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT			
France Nature Environnement (FNE)		Denez L'HOSTIS	Président
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)		Allain BOUGRAIN-DUBOURG	Président
Surfrider Foundation		Gilles ASENJO	Président
EXPERTS			
Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)		Vincent LAFLÈCHE	Président-Directeur général
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)		Bernard LARROUTOUROU	Directeur général
Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL)		Odile GAUTHIER	Directrice
Office national des forêts		Pascal VINE	Directeur général
Architectes Conseil		Jean-Michel JACQUET	Architecte
Fédération nationale de Chasse		Bernard BAUDIN	Président
Président du Conseil Scientifique de la Stratégie nationale de Gestion intégrée du trait de côte		Stéphane COSTA	Géographe
GIP Littoral Aquitaine		Renaud LAGRAVE	Président

ANNEXE 3. calendrier des ateliers nationaux dans les salles de l'Assemblée nationale

3 mars

Atelier connaissance

- . Introduction et point sur l'avancement des trois actions prioritaires de l'axe A de la stratégie nationale
- . Ouvrages de référence « dynamique littorale »
- . La cartographie érosion, Comment définir les territoires vulnérables à l'érosion ? A quel terme ?
- . La cartographie et l'indicateur national (Stéphane Costa, président du Conseil scientifique et CEREMA)
observatoire côte Aquitaine
Réseau CNRS Cesu

Atelier élaboration des stratégies territoriales de gestion intégrée du trait de côte

Des stratégies territoriales existantes ou en cours

- . Cartographie des stratégies actuelles à grande échelle
 - . Aquitaine – stratégie régionale et locales
 - . Pays de la Loire
 - . Réseau Normandie Picard
- . Les expérimentations de la relocalisation (action 7 de la stratégie nationale)
- . Discussion sur les moyens des mises en place des stratégies, Gouvernance, échelle et spatialité

28 avril

Atelier connaissance

Le porté à connaissance de la cartographie érosion Comment définir les territoires vulnérables à l'érosion ?

- . Identification des cellules hydrosédimentaires
 - . Restitution de la consultation des préfets et des observatoires
- Le réseau national des observatoires du trait de côte : Quelle structure ? Quel protocole ?

Atelier élaboration des stratégies territoriales de gestion intégrée du trait de côte

Retour de l'atelier EUCC en Martinique, Yvonne Battiaux

Comment établir des stratégies partagées, adaptées et à la bonne échelle ?

Exemples de stratégies territoriales existantes ou en cours :

- . L'exemple de la région Poitou-charentes (DREAL – Arnaud Valadier)

Les moyens et les outils en question : recherche Solter

Synthese et attendus prochains ateliers

18 mai – atelier thématique

- Problématique de l'occupation littorale et la zone des 50 pas, Exemple de l'agence des 50 pas de la Martinique - l'action de l'agence, occupation littorale et risques, par Yves-Michel DAUNAR, directeur Projets d'habitats en zone littorale - mobilisation solidaire, formation-action,
- Education populaire, Expériences en Martinique et à Mayotte par Attila CHEYSSIAL, architecte
- Eclairage sur actions et politiques du ministère du développement durable, par David Laborey, bureau des stratégies territoriales
- . Les SAR, outil de planification(volet SMVM, note érosion)
- . Les ateliers territoriaux en outremer lancés par la sous direction de l'habitat, urbanisme et paysages (Mayotte et la Réunion)

- Rappel des avancées des actions prioritaires de la stratégie nationale Axe A, CEREMA
- Le suivi du trait de côte et les projets d'Observatoires en cours dans les territoires, Guyane DEAL (en téléconférence), GUADELOUPE DEAL (en téléconférence),
- Contributions à la connaissance et au suivi du trait de côte dans les territoires, par Franck Desmazes du BRGM
- Stratégies foncières et problématiques afférentes du Conservatoire du littoral, par le délégué adjoint outremer, Alain PIBOT, Chargé des rivages français d'Amérique (en visioconférence depuis la Guadeloupe)
- La démarche du site de Petit-Bourg dans le cadre de l'appel à projet relatif à la relocalisation des activités et des biens et recomposition du littoral, porté par la Communauté d'agglomération de Nord-Basse-Terre (CANBT), la ville de Petit-Bourg, assistés de l'agence des 50 pas géométriques, intervention par M.Losbar, mairie de Petit Bourg et Mélanie Arnaudies, agence des 50 pas,

27 mai

Atelier connaissance et élaboration des stratégies territoriales de gestion intégrée du trait de côte

Discussion des propositions issues des ateliers nationaux du 3 mars et 28 avril

ANNEXE 4. Organismes participants aux ateliers nationaux

agence d'urbanisme	Experts urbanistes
agence des 50 pas Guadeloupe	Fédération nationale de Chasse
agence des 50 pas Martinique	France Nature Environnement (FNE)
agroparistech	GIP Littoral Aquitain
Architecte Conseil de l'Etat	IGN
assemblée nationale des chambres d'agriculture	IRSTEA
Association des régions de France	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
Association des départements de France	Mensia conseil
Association des maires de France	Ministère de l'Agriculture
Association Nationale des Élus du Littoral	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)	Ministère de la Culture
bureaux d'étude	Ministère des Outre-mer
CCI de France	Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires
CEREMA	Mission Risques Naturels – société d'assurances
Comité National de la Conchyliculture	Office national des forêts
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Ordre des géomètres experts
Conseil Scientifique de la Stratégie nationale de Gestion intégrée du trait de côte	Président du bureau du Comité national Mer et littoral
Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL)	Réseau d'observation littorale normand picard
DDTM 33	Sénat- M.Bignon
DDTM 34	Service déconcentré MEDDE
DEAL Guadeloupe	SHOM
DEAL Guyane	Président du Conseil Scientifique de la Stratégie nationale de Gestion intégrée du trait de côte
DREAL Languedoc Roussillon	Surfrider Foundation
DREAL PACA	Syndicat mixte baie de somme-Grand littoral Picard
DREAL Pays de Loire	université de Brest – CNRS
DREAL Picardie	université de Brest laboratoire LAMO
DREAL Poitou Charente	université de Caen
EPF nord pas de Calais	université de Montpellier
EUCC France	université de LA Rochelle
Expert économiste programmiste	Ville de Hyères
Expert juriste	Ville de Petit Bourg

ANNEXE 5. Liens utiles

Plate forme du comité national de suivi

<http://extranet2.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/comite-national-de-suivi-r456.html>



Site du ministère de l'Ecologie

La stratégie nationale et la gestion intégrée du trait de côte

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-gestion.html>





